

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 56-2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 12-06-2026

PRESENTS : BESSA Nicole, BLOT Michel, BOUYGUES Mélanie, CHATILLON Emeline, COSTES Jean-Claude, DARTIGOLLES Hélène, DELORME Fabrice, DEVILLIERS Arnaud, GARRIGUES Michel, GUERIN Marco, JURQUET Bernard, LAURENS Claude, MAGNOUX Florent, ORLANDO Véronique, RANGER Pierre, VIGNEAU Céline, VIGOUROUX Nadine

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COSTE Gisèle donne procuration à BESSA Nicole

EXCUSES : CAMINADE Christelle

ABSENTS : néant

Véronique ORLANDO a été élue secrétaire de séance.

Mr BLOT rappelle la délibération n°1 de 2026 dans laquelle il a été statué sur l'affectation du résultat 2025 provisoire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, tel que

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
VILLENEUVE- SUR- LOT

CANTON
DE
PENNE D'AGENAIS

MAIRIE
DE
PENNE D'AGENAIS

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 17
- votants : 18

Objet :

FINANCES

Excédent de fonctionnement	211 495,05 €
Excédent reporté	1 641 719,94 €
Excédent de fonctionnement cumulé	1 853 214,99 €
Déficit d'investissement	452 886,16 €
Déficit des restes à réaliser	553 039,00 €
Besoin de financement	1 005 925,16 €

**Affectation définitive
des résultats
2025**

Décide d'affecter définitivement le résultat de l'exercice 2025 de la manière suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	1 853 214,99 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	1 005 925,16 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002)	847 289,83 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	452 886,16 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Michel BLOT, adjoint délégué aux finances et après en avoir délibéré,

DECIDE à 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de :

APPROUVER l'affectation définitive des résultats 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,



Arnaud DEVILLIERS

La Secrétaire de séance,



Véronique ORLANDO

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux, par courrier ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication."